

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0082

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHEIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BARDET

Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour

Point n° 7 : Election des délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers de Lagny et sa région (SIETREM)

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0082-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-21 et L.5211-7,

CONSIDERANT que conformément aux statuts du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers de la région de Lagny-sur-Marne (SIETREM), la commune de Noisiel compte 5 délégués titulaires,

CONSIDERANT les candidatures suivantes issues des listes :

- « Noisiel Solidaire » : Anasthasio DIOGO, Sithal TIENG, Pascale NATALE, Claudine ROTOMBE, Jean Pierre BARDET

- « Noisiel Avenir » : Marcus DRAMÉ

CONSIDERANT que, selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

CONSIDERANT que le conseil municipal de Noisiel décide de procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE au scrutin secret à l'élection des délégués de la commune de Noisiel au Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers de la région de Lagny-sur-Marne ;

CONSTATE que les candidatures proposées ont obtenu :

- Monsieur Anasthasio DIOGO : 29 voix
- Monsieur Sithal TIENG : 31 voix
- Madame Pascale NATALE : 31 voix
- Madame Claudine ROTOMBE : 32 voix
- Monsieur Jean Pierre BARDET : 29 voix
- Monsieur Marcus DRAMÉ : 8 voix

DESIGNE les délégués de la commune de Noisiel au Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers de la région de Lagny-sur-Marne ainsi qu'il suit :

- Monsieur Anasthasio DIOGO
- Monsieur Sithal TIENG
- Madame Pascale NATALE
- Madame Claudine ROTOMBE
- Monsieur Jean Pierre BARDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 16 AVR. 2014
Publié le 16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com